

Avis adopté

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

Outre-mer

« L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale ».

Cette partie de la déclaration des droits de l'enfant oblige chacun d'entre nous à veiller mais surtout à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant.

Or, à bien des égards, l'organisation de notre vie quotidienne et nos activités et nos vies ont souvent pris le pas sur le rythme de vie des enfants.

Malgré de multiples crispations, la dernière réforme des rythmes scolaires s'est organisée autour d'un système dérogatoire.

Cependant, le constat et les nombreuses études montrent une inadéquation entre le rythme biologique de l'enfant, leur rythme scolaire et extrascolaire.

Ce constat est renforcé par des illustrations beaucoup plus parlantes notamment dans les Outre-mer.

Comment parler de bien-être des enfants de leur réussite scolaire lorsque certains en Guyane éprouve les plus grandes difficultés à accéder à leur lieu même d'enseignement ou lorsque les cours sont alternés faute de classe suffisante comme à Mayotte ?

Comment penser à leur intérêt supérieur lorsque nombre d'entre eux sont en insécurité affective, ont des conditions de vie perturbées et voient leurs parents dans la précarité ?

Comment encore adapter la chronobiologie des enfants aux rythmes saisonniers dans des territoires tropicaux et soumis aux aléas climatiques ?

L'équation est évidemment complexe. Mais forte des productions scientifiques, des nombreux rapports pluridisciplinaires, d'une Convention citoyenne et de l'avis du CESE, l'exécutif et plus globalement les pouvoirs publics ne doivent plus s'effacer mais créer les conditions d'une réforme des temps des enfants.

Il ne s'agit pas d'être dogmatique mais d'agir pour éviter la dégradation préoccupante des droits des enfants dans notre pays.

La parole citoyenne et celle de la société civile ne sont pas une variable d'ajustement pour asséoir ses desideratas sinon elle est un risque pour la démocratie participative.

Agir en ayant comme boussole les rythmes biologiques et psychologiques des enfants en allégeant le temps scolaire sur la journée tout en occupant les moments les moins favorables par des activités ludiques.

Ce sujet n'est évidemment pas manichéen et « rien n'est plus difficile et donc plus précieux que de pouvoir décider » il en va de l'égalité sociale, culturelle et territoriale et de la réussite de nos enfants car les adultes sont les garants de leur intérêt supérieur.

Le groupe des Outre-mer a voté cet avis.